SON INTERPELLATION A EU LIEU SAMEDI DERNIER DANS LA SOIRÉE

Le syndicaliste Ahmed Badaoui arrêté par la police

Le syndicaliste Ahmed Badaoui a été arrêté samedi soir à Alger, a-t-on indiqué de source syndicale sûre. L'information a été confirmée hier, par la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH - aile Zehouane), dans un communiqué rendu public. Selon la même source, «l'arrestation de Badaoui a eu lieu à la suite d'une réunion avec plusieurs représentants de la société civile, le 15 janvier dernier».

Abder Bettache Alger – (Le Soir) - Selon la LADDH, Ahmed Badaoui serait poursuivi pour «tentative de renversement de l'Etat» suite à une action engagée dans des conditions qualifiées «d'imprécises» par le procureur de la République près le tribunal d'Alger. La même source ajoute que «le syndicaliste a été retenu au commissariat central, avant d'être conduit chez lui, où la police a procédé à une perquisition et s'est emparée de l'unité centrale de son ordinateur». Il est à noter qu'Ahmed Badaoui avait, dans la même journée de samedi dernier, participé à une réunion du Comité de défense des droits et des libertés syndicaux. Un comité dont il est l'un des membres fondateurs. La réunion, qui a eu lieu à la rue de Tanger à Alger, devait dégager des actions pour accompagner le mouvement de contestation sociale dans le pays. Pour la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, «il y a dans un tel comportement, soit une dérive d'éléments irresponsables, soit une volonté délibérée de piétiner les règles les plus élémentaires des droits de citoyen de l'intéressé». «La LADDH constate le retour de pratiques arbitraires et aveugles pour fouler au pied la liberté des citoyens et dénonce énergiquement la séquestration de M. Badaoui, et exige sa libération immédiate », lit-on dans le communiqué. Par ailleurs, un appel a été lancé sur le site internet facebook et portant la signature du «Comité de soutien à Ahmed Badaoui » pour «un rassemblement mardi mardi matin devant le commissariat central pour prendre de ses nouvelles, et surtout sa relaxe immédiate». Ex-secrétaire général du Syndicat national des douanes et ex-membre dirigeant de l'UGTA, Ahmed Badaoui est suspendu depuis novembre 2005 de ses activités syndicales et professionnelles. Sur un autre chapitre, le comité pour la libération de Ahmed Badaoui a lancé un appel à la corporation des «avocats pour se mobiliser afin de s'élever contre ce déni d'opinion et imposer la libération de Ahmed Badaoui». Mieux, le comité appelle l'opinion publique (médias, partis, associations, syndicalistes et citoyens) à une solidarité active avec Ahmed Badaoui. Ceci dit, selon ce comité, «un SMS envoyé par Badaoui à ses amis pour exprimer son admiration pour le peuple tunisien et ses souhaits démocratiques pour l'Algérie lui a valu le chef d'inculpation de ''tentative de renversement de l'Etat et du pouvoir'', selon les informations recueillies par notre comité. Pour sa part, le comité de citoyens intercommunal Aïn Benian – Staouéli a lancé un appel à la «population à manifester avec énergie et exiger la libération immédiate d'Ahmed Badaoui». «Le pouvoir doit sûrement savoir que tout le peuple algérien est d'accord avec M. Badaoui si toutes ces accusations sont avérées», indique-t-on. Par ailleurs, une jeune cinéaste, Sofia Djama, a été interpellée, samedi dernier, affirme la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH). Selon cette dernière, la cinéaste participait à un rassemblement pacifique qui s'est tenu dans l'après-midi à la place de la Liberté de la presse à Alger. «Après que le rassemblement s'est dispersé dans le calme, la police, présente sur les lieux en nombre important, a interpellé la jeune Sofia Djama», qui participait à ce rassemblement», lit-on dans un communiqué rendu public par la LADDH.

A. B.

CONTRÔLE RENFORCÉ ET DISPOSITIF DRESSÉ

La police se redéploie dans la capitale

Des dispositifs policiers étaient dressés en début de matinée dans plusieurs quartiers de la capitale, a-t-on constaté hier. Le dispositif le plus remarquable était visible au niveau de la place du 1er-Mai, en face de l'immense bâtisse de la Centrale syndicale.

C'est la première fois depuis les derniers événements qu'a vécus la capitale qu'un tel dispositif est déployé à Alger.

Selon des indiscrétions, ce déploiement policier aurait été motivé par les derniers rassemblements organisés dans la capitale.

Il s'agit de celui qui a eu lieu dans la localité de Staouéli à l'initiative du Comité intercommunal et du rassemblement organisé samedi à la place de la Liberté de la presse, à Alger.

Il n'est pas exclu, par ailleurs, que ce déploiement soit une sorte de «mise en garde» adressée à «tous ceux qui comptent organiser un rassemblement ou appeler à une manifestation publique non autorisée». Pour rappel, le parti du RCD a décidé de maintenir l'organisation de la marche à laquelle il avait appelée pour samedi prochain, et ce, même si le département de l'Intérieur a signifié une fin de non-recevoir à la demande du parti de Saïd Sadi.

Cela étant, il est à noter que les services de sécurité (police et gendarmerie) ont durci les contrôles au niveau des barrages et autres points de contrôle et points névralgiques, dont les accès à la capitale. Au centre-ville, le contrôle a également été renforcé, notamment à l'entrée des quartiers populaires où les plus fortes violences ont été enregistrées lors des dernières émeutes.

A. B.

APN

Le RCD dénonce «un simulacre de plénière»

Le groupe parlementaire du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a boycotté hier les travaux de l'APN. Il dénonce un «simulacre de plénière» et estime qu'un retour au calendrier routinier est moralement inacceptable au regard de la conjoncture.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Dans un communiqué qu'il assimile à un «ultime avertissement», le groupe parlementaire du RCD dénonce l'attitude de l'APN qui «s'apprête à reprendre un fonctionnement routinier ignorant la douleur des familles endeuillées par la répression et évacuant le séisme qui a ébranlé le pays». Expliquant les raisons de son boycott, le RCD explique que «pour des raisons morales, politiques et institutionnelles, le RCD ne saurait cautionner par sa présence ce nouvel avertissement qui achève de disqualifier une institution légitimement assimilée par le peuple algérien, notamment sa jeunesse, à un regroupement de prédateurs insatiables» et d'ajouter que «le groupe parlementaire du RCD ne participera pas à un simulacre de plénière sur un projet de loi portant règlement budgétaire aujourd'hui caduc et tant de fois demandé, en vain, par le RCD». Une démarche que le RCD qualifie d'«insulte au malheur qui accable le peuple algérien. Cet entêtement, s'il devait durer, présage de développements dont chacun devra assumer la responsabilité devant l'Histoire». Le groupe parlementaire du RCD reproche aux autres députés de n'avoir pas dénoncé l'anticonstitutionnalité des dernières mesures gouvernementales qui relèvent du domaine législatif. Dans la même journée, le RCD a officiellement introduit sa demande pour un débat général sur la situation politique et sociale. Dans une correspondance adressée à Ziari, dans laquelle il rappelle le contexte dans lequel intervient cette demande. «Depuis maintenant des années, les Algériens ne cessent de manifester, et parfois de manière violente, dans la rue. Ces révoltes cycliques, restées sans réponse, nous interpellent tous», écrit le groupe parlementaire. Il y parle de misère sociale, marasme économique, de ressources financières qui contrastent avec la déchéance sociale du peuple. Il rappelle les nombreuses mises en garde lancées en vain par la société civile et l'absence de réaction d'un «pouvoir qui improvise une série de mesures démagogiques, incohérentes et par certains égards insultantes». C'est pourquoi le RCD explique que «le devoir patriotique, le respect de nos électeurs et l'attente de millions d'Algériens qui se sont révoltés exigent de nous de vous demander l'ouverture d'un débat général sur la situation politique et sociale du pays».

N. I.

BLIDA

L'auteur des coups de feu contre un émeutier toujours recherché

De sources bien informées, nous avons appris que la balle qui a grièvement blessé le jeune émeutier de Khazrouna, localité distante de 5 km au nord de Blida, fait l'objet d'une étude balistique au niveau de la police scientifique de Châteauneuf à Alger, et ce, pour connaître le propriétaire de l'arme avec laquelle on a tiré sur le jeune émeutier, un handicapé moteur âgé de 20 ans. Pour rappel, dans notre édition du 9 janvier dernier, nous avions rapporté, selon les informations données à la presse, qu'un jeune émeutier a été touché au ventre par une balle émanant d'un fusil à pompe et tirée par un agent de sécurité d'une entreprise privée. Cependant, les premiers éléments de l'enquête des services de sécurité ont battu en brèche la première thèse et affirment que la balle ayant blessé le jeune émeutier provenait d'un PA et non d'un fusil à pompe. Qui donc est l'auteur du tir ? s'interrogent les habitants de Khazrouna.

A noter que le jeune émeutier, qui est toujours hospitalisé à l'hôpital M'hamed Yazid de Blida, est dans un état critique puisqu'il a perdu ses facultés intellectuelles en raison, nous dit-on, d'une défaillance neurologique grave. En effet, la balle qui l'a touché au cœur, avant de lui perforer les intestins et le rein, a dysfonctionné l'oxygénation de son cerveau pendant quelques minutes.

M. B.

Le PLD marchera

Un responsable du Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD) a affirmé hier soir que sa formation politique allait s'exprimer pour soutenir la marche du 22 janvier. Cette marche à laquelle a appelé le RCD est prévue samedi prochain à 11h, à partir de la place du 1er-Mai.

DÉBUT DE L'OPÉRATION DE CONTRÔLE

Les grossistes à Semmar gardent le rideau baissé

Presque sans surprise, plusieurs magasins de gros des produits alimentaires à Semmar étaient hier, fermés. Et pour cause : l'annonce d'une opération de contrôle des prix et de leur respect par les commerçants dès aujourd'hui, par le département du commerce.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Hier, les grosssistes à Semmar, à l'est d'Alger, ont prolongé leur week-end. Nombre d'entre eux sont restés fermés. «Ils redoutent le contrôle annoncé pour aujourd'hui par le ministère du Commerce. Ils sont nombreux à ne pas détenir de registre du commerce», explique un grossiste. Dans les sombres dépôts des quelques commerçants de gros ouverts, le bidon d'huile de 5 litres est cédé à 550 DA et le kilogramme de sucre à 78 DA, soit respectivement une baisse de 200 DA et de 40 DA par rapport à la semaine dernière. «Ce sont des prix conformes aux nouveaux seuils fixés par l'Etat. Le prix d'achat chez les distributeurs est pratiquement fixe, mais une petite fourchette de prix variant entre 2 DA et 3 DA peut exister», affirme un autre grossiste. Toutefois, le plafonnement des prix des produits alimentaires semble créer des problèmes entre les différents commerçants de gros. «Le prix du bidon d'huile par exemple est limité à 550 DA, alors qu'il y a ceux qui le cèdent à 530 DA, d'autres à 525 DA et encore certains à 520 DA. Justifiée par les charges des grossistes, cette différence crée une véritable concurrence déloyale», précise-t-il, avant d'ajouter : «Ces prix doivent être uniformisés.»Il évoque également le problème de paiement par facture. «Ce mode de paiement va causer un sérieux problème. Les charges et la TVA vont augmenter davantage les prix de tous les produits. On va se retrouver au point de départ», dit-il. Le grossiste explique encore : «Ici, les grossistes exercent dans l'informel depuis plus de dix ans. S'ils passent au réglementaire, ils seront obligés d'augmenter leur marge à cause des charges et automatiquement tous les produits verront leur prix à la hausse.» Il se retourne quelques instants vers ses clients venus s'approvisionner, en ce début de semaine, avant de lancer : «Jusqu'à quand l'Etat va-t-il continuer à subventionner les produits alimentaires ? Augmentez le SNMG à 50 000 DA et laissez le citoyen acquérir le bidon d'huile à 1 000 DA.»

Même si le prix du sucre est plafonné par l'Etat, ceux des produits alimentaires à base de sucre continuent à être élevés tels que le miel, le chocolat, les biscuits et les jus. «Ces produits vont automatiquement baisser», indique un distributeur spécialisé en confiserie. Il assure, toutefois, que le problème va resurgir juste après l'application du paiement par facture. «L'Etat doit supprimer la TVA sur les produits alimentaires afin que les prix soient maintenus à la baisse», suggère-t-il.

R. N.